



BERGDORF-EM auf **2008** m ü. M.

Gspon – Wallis – Schweiz
23.–25. Mai 2008

Règlement du Championnat

SPONSOR DES ARBITRES



Règlement du Championnat d'Europe des villages alpins à 2008 mètres d'altitude

Art. 1

8 équipes, réparties en 2 groupes de 4 équipes, participent à ce tournoi. Les groupes sont répartis de la façon suivante :

<u>Groupe A</u>	<u>Groupe B</u>
Suisse	Autriche
Allemagne	France
Espagne	Pays-Bas
Italie	Suède

Chaque équipe dispute un match contre les trois autres équipes du même groupe. C'est le plus grand nombre de points obtenus qui détermine le classement au sein du groupe. Les deux équipes gagnantes de chaque groupe sont qualifiées pour la demi-finale. En demi-finale, le vainqueur de chaque groupe joue contre l'équipe qui a obtenu la 2^e place de l'autre groupe. Les 3^e et 4^e des deux groupes sont éliminés.

Les jeux se disputeront de la manière suivante:

Vendredi 23 mai 2008

10.00 – 11.10	Suisse- Allemagne
11.30 – 12.40	Espagne - Italie
13.20 – 14.30	Autriche - France
14.50 – 16.00	Pays-Bas- Suède
16.40 – 17.50	Allemagne - Italie
18.10 – 19.20	Suisse - Espagne

Samedi 24 mai 2008

10.00 – 11.10	Autriche – Pays-Bas
11.30 – 12.40	France – Suède
13.20 – 14.30	Suisse - Italie
14.50 – 16.00	Allemagne - Espagne
16.40 – 17.50	Autriche - Suède
18.10 – 19.20	France – Pays-Bas

Art. 2

Les matches se déroulent conformément au règlement de l' UEFA / FIFA / ASF, à l'exception des points suivants :

- une plus petite surface de jeu (60 m par 30 m, pas de zone technique)
- une plus petite surface de réparation (15 m par 8 m, sans l'espace devant les buts)
- pénalty: 7 m
- distance des coups francs et corners: 5 m
- temps de jeu raccourci (2 x 30 minutes avec 10 minutes de mi-temps)
- maximum 8 joueurs, gardien compris (5 joueurs au minimum)
- pas de règle d'hors jeu
- pas de règle de passe en retrait

Art. 3

Seules sont autorisées à jouer les équipes comportant des joueurs porteurs d'une licence et ayant joué en 7^e ligue de leurs pays respectifs. 15 joueurs au maximum sont autorisés à participer au tournoi (év. entraîneur joueur inclus).

Un passeport avec photo ainsi qu'une liste numérique comportant nom, prénom, et date de naissance de chaque joueur doivent être soumis à la Commission Technique (CT) avant le début du tournoi. Ladite Commission peut effectuer le contrôle de ces documents avant les matches.

Les joueurs doivent conserver le même numéro de maillot durant tout le tournoi.

Les passeports des joueurs seront restitués aux responsables des équipes après le dernier match (les finalistes à la fin de la finale; les demi-finalistes à la fin des demi-finales ; les autres équipes le samedi soir).

Art. 4

La durée des matches d'équipes, des demi-finales et de la finale est de 2 x 30 minutes. La 3^e place entre les perdants de la demi-finale se disputera par tirs au penalty.

Art. 5

Répartition des points:

- Victoire: 3 points
- Match nul: 1 point
- Défaite: 0 point

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes après les matches de groupes, se sont les directives suivantes, prises dans l'ordre, qui feront foi pour le classement :

- la rencontre directe
- la différence de buts
- le plus grand nombre de buts

Si l'égalité subsiste entre deux ou plusieurs équipes, c'est le tirage au sort qui décidera. La procédure de décision incombe à la Commission Technique (CT), à laquelle peut assister un représentant de chaque équipe concernée par la décision.

Art. 6

Si une demi-finale s'achève sur un match nul, on procède alors au tir de penalties (3 penalties par équipe, ensuite, si le score est toujours à l'égalité, 1 penalty jusqu'au tir vainqueur). Si le score de la Finale reste nul, c'est également le tir aux penalties qui est déterminant (5 penalties par équipe. Ensuite, si le score reste inchangé, 1 penalty par équipe jusqu'au tir vainqueur).

Art. 7

Un joueur expulsé sera automatiquement suspendu pour le prochain match. Deux avertissements reçus par un joueur pendant le tournoi déclencheront automatiquement une suspension pour le prochain match de son équipe. La CT se réserve le droit de pénaliser un joueur s'étant rendu coupable d'un comportement antisportif grave en le suspendant pour plus d'un match. Un 3^e avertissement entraîne une suspension directe pour un match.

Art. 8

4 joueurs (gardien compris) peuvent être remplacés en cours de match.

Art. 9

Les protêts doivent être adressés verbalement à l'arbitre par le capitaine avant la reprise du jeu et formulés par écrit à la CT dans le quart d'heure qui suit le match. Dans l'heure qui suit, la CT décide du bien-fondé ou du rejet du protêt. Il ne peut pas être fait appel de la décision de la CT.

Art. 10

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents pendant ou après le tournoi ainsi que les conséquences financières qui en résultent. L'assurance Accident est toujours du ressort des participants.